

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

**Lundi 18 juin 2018 à 20h30**

Convocation le 11/06/2018

affichage le 26/06/2018

**Étaient présents** : Mesdames Joss BERNARD, Valérie QUEUCHE, Céline MAUCHAMP et messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT, Ludovic GERBER, Patrice PROST.

**Procurations** : Nadine BOUTER TURILLON à Christophe FERRAND, Josette PAILLARD à Christophe THEVENOT et Martine ALBAN à Céline MAUCHAMP.

**Secrétaire de séance** : Céline MAUCHAMP

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 5 avril 2018, Mme Joss BERNARD indique qu'elle ne souhaite pas le valider. Elle juge ce dernier imprécis et incomplet voir incompréhensible pour les personnes qui n'ont pas assisté à cette réunion.

Concernant le vote des subventions, il est indiqué que le Maire est absent et les montants attribués n'y sont pas reportés. M. le Maire confirme que ce compte rendu n'est pas assez précis et lacunaire. Même succinct, et sans être un procès-verbal, le compte rendu du Conseil doit retranscrire les échanges qui ont eu lieu et donner avec précisions les éléments évoqués en séances.

M. FERRAND précise qu'il a transmis ses notes au secrétariat et qu'il pensait que son compte rendu serait mis en forme puis complété, relu par le secrétariat et le Maire.

M. le Maire indique que le rôle du secrétaire de séance est justement de valider in fine le compte rendu (la secrétaire de mairie ne participe plus aux séances du Conseil), et que personnellement il ne s'est autorisé aucune modification d'autant plus qu'il était en congés la semaine qui a suivi ce Conseil.

Après ces remarques le compte rendu est approuvé avec 6 voix pour, 4 contre et 3 abstentions.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Affaires générales**

- Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes
  - Règlementation générale protection des données (RGPD)
  - Abattages d'arbres place Arthur Gaulard
  - Projet « Les Jardins de Jean »
- Avis sur création de deux Parc Eoliens (enquête publique)
  - Re-facturation travaux forestiers (FCBE)

### **Questions diverses**

## **Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes**

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par le Président de la chambre régionale des comptes (CRC) qui l'invite à informer le Conseil municipal du rapport établi suite à la saisie par le Préfet dans la mesure où ni le CA 2017 ni le BP 2018 n'avaient été approuvés par le Conseil.

Ce rapport précise que la Compte administratif 2017 de la commune est validé et soumet une proposition de BP 2018 au Préfet que ce dernier notifiera à la commune d'ici fin juin.

M. le Maire indique que ce rapport a été affiché comme demandé par la CRC en mairie, mis en ligne sur le site et diffusé via la newsletter.

Le projet de BP 2018 est un budget qui ne reprend que les dépenses obligatoires ou engagées.

Lorsque ce projet de BP 2018 sera validé par le Préfet, le Conseil pourra s'il le souhaite proposer des décisions modificatives tout en respectant le principe d'équilibre des dépenses et des recettes.

Ce rapport indique que le CA 2018 devra être à nouveau examiné par la CRC car le déficit d'investissement est important (supérieur au seuil de 10% des recettes de fonctionnement).

M. Christophe FERRAND fait remarquer des erreurs et des incohérences de montants sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et s'en inquiète. Ceux-ci seront sans doute modifiés par le Préfet lorsqu'il notifiera le budget 2018 à la commune.

M. le Maire demande à M. FERRAND, adjoint au budget de réunir la commission budgétaire pour examiner les modifications budgétaires possibles à apporter en fonction des souhaits qu'elle avait pu exprimer en avril avant le vote du BP proposé par le Maire.

M. FERRAND indique que ce projet de BP 2018 présenté par la CRC inclus déjà un emprunt de 300 000 € pour l'équilibrer.

## **Réglementation générale sur la Protection des données**

M. le Maire indique que la commune doit respecter la nouvelle loi issue de la réglementation européenne sur la protection des données informatiques.

Un référent doit être désigné et un certain nombre de mesures et précautions prises pour assurer cette protection dans la mesure où la commune gère des données personnelles.

M. le Maire indique que le SIDEC peut mettre en place ces mesures et que cette prestation est comprise dans le contrat déjà signé entre le SIDEC et la commune pour les prestations informatiques.

L'autre proposition reçue du Centre de Gestion (prestation payante en lien avec celui du département 54) n'est donc pas opportune.

Les membres du Conseil valident à l'unanimité le choix du SIDEC pour la mise en place de la protection générale des données (RGPD).

## **Abattages d'arbres Place A. Gaulard**

Suite à la précédente décision du Conseil, M. GOUNAND, présente deux devis pour l'abattage du sapin et l'élagage du séquoia Place Arthur Gaulard.

Les membres du Conseil souhaitent obtenir 2 autres devis comparatifs.

### **Projet « Les jardins de Jean »**

M. le Maire indique que le SIDEC a proposé un avenant à la convention signée pour la réalisation des réseaux secs (ErDF, télécom et gaz) mais que celui-ci ne peut être validé puisque le budget a été rejeté par le Conseil, y compris le budget annexe concernant l'opération des Jardins de Jean.

Il en est de même des travaux de terrassement et de la consultation en cours qui ne peuvent donc aboutir pour le moment puisque le budget a été rejeté. Sans décision modificative il sera donc impossible d'avancer sur ce dossier.

Par ailleurs la gendarmerie n'a pas encore transmis à la communauté de commune de jura nord (CCJN) le programme relatif à son implantation dans ce nouveau lotissement. La surface nécessaire est pourtant bien définie comme prévu dans le parcellaire.

Christophe FERRAND propose de contracter un prêt relais pour le remboursement de l'achat du terrain, les ventes des terrains seront directement imputées au remboursement de ce prêt. M. le Maire invite une nouvelle fois la commission budget à se saisir de cette réflexion et proposer les décisions au Conseil Municipal.

### **Avis sur création de deux parcs éoliens**

Une enquête publique est en cours concernant le projet de création de deux parcs éoliens situés dans un rayon de 6 km de Dampierre (commune de Pouilley-Français, Corcondray, Mercey le Grand et Lantenne-Vertière)

L'avis de cette enquête a donc été affiché en mairie et le Conseil municipal est invité à donner un avis sur ce projet.

Après délibération les membres du Conseil émettent un avis favorable sur le projet avec 8 voix pour et 5 abstentions.

### **Refacturation travaux forestier**

MM. GOUNAND et PROST indiquent que 20 tonnes de bois ont été vendues il y a 2 ans par la commune mais n'ont pas été débarrassées dans les délais par l'entreprise. Elles sont donc redevenues propriété de la commune. Ce bois a dû être débarrassé et vendu par la commune à une autre entreprise pour un montant de 500 €.

Après délibération, les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité cette refacturation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1 – M. le Maire donne lecture de la lettre de Mme Faivre envoyée à la commune suite au décès de son époux pour remercier certains élus et personnels municipaux pour leur soutien dans ces moments difficiles.

Patrice PROST indique qu'il faudra que la commune désigne une nouvelle personne suite au décès de M. Faivre pour la représentation des propriétaires à l'association foncière.

2 – M. le Maire indique qu'un recensement de la population aura lieu en 2019 sur la commune de Dampierre. Il faudra désigner des agents recenseurs, en plus de la coordination de cette tâche assurée par le secrétariat de Mairie.

3 -. M. le Maire a reçu un courrier proposant la mise en place d'une boîte à lire place Gaulard. Après débat et réflexion cette idée est adoptée à l'unanimité. Mme BERNARD qui se réjouit de cette idée qu'elle avait elle-même évoquée il y a quelques temps, pourra se renseigner sur ce qui a été fait dans d'autres communes (forme, taille de cette boîte).

4 – M. le Maire a reçu un courrier du personnel du cadastre qui alerte les communes sur l'abandon, par manque de moyens, des prestations topographiques de mise à jour du cadastre au profit de la mise à jour des bases fiscales. Une demande de soutien sous forme de lettre est sollicitée auprès des communes qui seront impactées. Les membres du Conseil décident d'apporter ce soutien par l'envoi de cette lettre avec 8 voix pour et 5 abstentions.

5 – M. Le Maire indique que l'opération « Carte jeune » avec financement de la commune est reconduite sous la forme habituelle et qu'il conviendra de s'inscrire en mairie par retour du formulaire que les Conseillers distribueront en début d'été. Formulaire disponible en mairie et sur le site. Retour avant le 24 août et distribution des cartes prévue le samedi 8 septembre matin (9h-12h).

6 -. M. le Maire évoque la demande du Souvenir Français de participer à l'occasion du centenaire de la fin de la Grande Guerre 14-18 à l'opération « l'arbre des valeurs » . Le principe est de planter un ou plusieurs arbres, plusieurs communes pouvant s'associer. Un avis favorable est donné sur la participation de la commune à ce dispositif. L'endroit reste à préciser : place Gaulard ou à la source.

7 – M. GOUNAND indique que 3 frênes malades ont été abattus à la source. Ce lot d'affouage a été attribué à un employé communal. Les grumes ont été données à la CCJN en échange de l'arrachage des souches.

8 – M. le Maire rappelle que la CCJN adhère désormais à l'Etablissement Public Foncier et celui-ci est un relais auquel il ne faudra pas hésiter de faire appel en cas de projet d'acquisition foncière par la municipalité pour un projet futur.

9 – M. Le Maire précise que suite aux violents orages il a été demandé un classement de la commune en état de catastrophe naturelle. Des mesures ont été prises dans certains secteurs afin d'éviter de nouvelles coulées de boue dans l'avenir, sachant qu'une réflexion globale sera lancée au niveau de la CCJN, compétente en termes de gestion des eaux pluviales.

10 – M. GOUNAND indique que le village a reçu le label « niveau 2 » de la part de la Fredon pour l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires. Une plaque a été remise à la commune qui pourra désormais communiquer sur cet aspect avec le logo de ce label.

11 – M. GOUNAND a participé à une visite de terrain avec le Bureau d'étude en charge de l'élaboration du PLUi pour la CCJN. Il s'inquiète que cette réflexion ne prenne pas en compte le PLU actuel de Dampierre et que la zone urbaine et constructible soit susceptible d'évoluer à la baisse. M. le Maire qui suit ce dossier au niveau de la communauté de communes de Jura Nord indique que la réflexion se doit d'être globale au niveau de l'intercommunalité, que les zones d'extension urbaine

seront forcément contraintes, que celles existantes depuis plusieurs années qui n'ont pas été vendues ou construites peuvent en effet être remises en cause et que le PLUi ne peut être qu'une simple juxtaposition des documents d'urbanisme existants dans les communes. Les enjeux de défense de l'environnement et de maintien des espaces naturels apporteront nécessairement des contraintes sur l'urbanisation. Le travail reste à mener et sera à nouveau débattu en Conseil. Il faudra y être vigilant.

12 – M. GOUNAND déplore avoir été le seul élu présent avec Mme Josette PAILLARD à la cérémonie du vendredi 08 juin.

13 – M. FERRAND a relevé que la Chambre Régionale des Comptes a refusé une écriture budgétaire de 45 000 € en recette correspondant au reversement à la commune de frais de viabilisation « du lotissement privé du Cléau » car aucune convention n'avait été signée entre la commune et le propriétaire du terrain. M. le Maire confirme que cette convention sera proposée lors d'un prochain Conseil et que la recette pourra alors être versée. Un courrier fixe néanmoins les engagements de chacune des parties.

14 – Mme BERNARD propose une mise à l'honneur des 2 centenaires demeurant au foyer logement, Mme Reynaud et M. Noirot. Elle demande l'accord pour l'organisation d'une célébration autour d'un apéritif auquel seraient invitées la population Dampierroise et la municipalité de Fraisans. La date et lieu seront à fixer avant l'été (validé le 29 juin après la séance).

La proposition est validée à l'unanimité des membres du Conseil municipal pour un budget de l'ordre de 1 000 €.

15 – Mme BERNARD souhaite connaître l'avis des conseillers suite à la lettre de M. Laurent LAHAXE qui ne devrait pas rester sans réponse. M. le Maire indique qu'il le rencontrera prochainement.

La prochaine réunion du Conseil est programmée le lundi 16 juillet à 20h30.

La séance est levée à 22h35